ART. PREMIER N° 124

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2020

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3598)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 124

présenté par

Mme Biémouret, M. Aviragnet, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Jourdan, Mme Rabault, Mme Battistel, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, M. Letchimy, Mme Manin, M. Naillet, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier et Mme Victory

ARTICLE PREMIER

•							
	1	• •	1	1 4.4			
Δ	เก	nremiere	nnrace	CHACTITHER	anv	mote	•
	ı ıa	DICHICIC	Dinasc.	substituer	$au\Lambda$	mous	

« d'un an »,

les mots:

« de six mois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés propose de réduire le délai de remise du rapport à 6 mois à compter de la promulgation de la loi.

Il apparaît en effet nécessaire d'accélérer la remise de ce rapport, notamment sur la question de la revalorisation indemnitaire des auxiliaires médicaux exerçant en pratique avancée que nous proposons par ailleurs d'intégrer dans le périmètre de ce rapport.